

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay
MAIRIE DE PRUZILLY
71570 PRUZILLY
Tel : 03 85 35 11 94
E mail pruzilly.mairie@orange.fr
Site: <http://www.pruzilly.fr>

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le seize décembre à 20 h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent CONDEMIN, Maire.

Etaient présents : MM Laurent CONDEMIN, Gilles PONCET Jean-Paul ACHKOYAN, Yannick DESBOIS, Mmes Camille D'ORAZIO, Corinne GUÉRIN, Karine COINDARD, Cécile MORIN,

Etait représentée : Mme Céline BALLOFFET par M. Laurent CONDEMIN

Secrétaire de séance : M. Gilles PONCET

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 18/11/2024, le Conseil Municipal décide:

PARTAGE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA COTISATION DE LA MUTUELLE SANTE (DE 2024_044)

Vu les adhésions au contrat collectif "frais de santé", des communes de Chasselas et de Pruzilly, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention peut-être signée avec la Commune de Chasselas afin de partager la participation financière à la cotisation de la Mutuelle Santé de Madame Odile LOGEROT, agent travaillant à la fois à la commune de Pruzilly et à la Commune de Chasselas .

Monsieur le Maire indique que cette répartition se fera proportionnellement à sa durée de travail dans chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de partager la participation financière à la cotisation de la Mutuelle Santé de Madame Odile LOGEROT, entre la commune de Pruzilly et la Commune de Chasselas au prorata du temps de travail
- **autorise** le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 (DE 2024_045)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal avant l'approbation du budget, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le Maire, à mandater des dépenses d'investissement 2025 suivant cette répartition :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	DM	Montants à prendre en compte	Crédit pouvant être ouverts
20	220		220	55
204	2000		2000	500
21	500		500	125
23				
Opération 48 (matériel)	13500		13500	3375
Opération 49 (bât communaux)	46305		46305	11576
Opération 54 (église)	3000		3000	750
Opération 64 (cimetière)	5000		5000	1250

COMPTE RENDUS DE REUNIONS :

MM. Gilles PONCET et Laurent CONDEMINÉ donnent le compte rendu de la visite au Sénat du 20/11/2024. Il est prévu que le CCJ s'y rende en avril 2025.

M. Laurent CONDEMINÉ donne le compte rendu de la visite de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie qui est venu à l'école le 10/12/2024. Monsieur le Maire précise que, bien que la tendance soit aux RPI concentrés, il est favorable au maintien du RPI tel qu'il existe actuellement.

M. Laurent CONDEMINÉ donne le compte rendu du repas des Anciens, qui a eu lieu le 07/12. Les invités étaient globalement satisfaits.

M. Jean Paul ACHKOYAN et Mme Karine COINDARD donnent le compte-rendu de la réunion du SIVOM, qui a eu lieu le 20/11 : les sujets évoqués portaient essentiellement sur le choix des entreprises, concernant les travaux de voirie 2025 et sur la gestion du personnel. La borne électrique a été installée.

Mme Corinne GUERIN et M. Yannick DESBOIS donnent le compte rendu de la réunion du syndicat des eaux : la télérelève sera bientôt mise en place. A l'avenir, le prix de l'eau sera établi en fonction de la qualité du réseau local.

Mme Camille D'ORAZIO donne le compte rendu de la réunion du CCJ qui a eu lieu le 16/12 : un point a été fait sur la veillée de Noël du 19/12 (avec un film à 19h30). Il faudra demander une autorisation de débit de boissons.

M. Gilles PONCET donne le compte rendu du Conseil Communautaire du 12/12 : le Fond de concours va être rallongé à la hauteur de 12€ par habitant. Notre demande de subvention, relative au changement de 2 bornes à incendie, sera examinée à la prochaine réunion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

M. Laurent CONDEMINÉ informe le Conseil Municipal que le mariage de M. Cyrille HUSAK et Mme Nelly NICOLAS a eu lieu le 14/12, à Pruzilly.

Facture restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé à Mme le Maire de St Amour, qui, depuis, a apporté toutes les factures que nous devons vérifier.

Un habitant a fait couper un arbre, en mauvais état, Route des Ceps.

Un nouveau gîte a été créé, route des Ceps ; le Conseil Municipal s'interroge sur le lieu où vont se garer les voitures des locataires.

Un véhicule a heurté un poteau téléphonique qui est tombé, Route de St Amour. Orange a été prévenu, via le site <https://signal-reseaux.orange.fr>, et doit intervenir, dans les prochains jours.

La grosse coupure d'électricité (17h) qui a eu lieu le 25/11/2024, est due à un arbre, tombé sur un coffret électrique.

Les vœux du Maire auront lieu le 12/01/2025, à 11h, à la salle des fêtes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **lundi 27/01/2025 à 20h30**, dans la salle de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h